

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

**Réaménagement des rues de Beaupuy et des frères Bonneff à Limoges-
validation du programme de travaux et du plan de financement prévisionnel**

N° 11.3

M. JALBY Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Le projet de réaménagement des rues de Beaupuy et des frères Bonneff se situe entre l'avenue Montjovis et la rue Christophe Duverger. Ces rues longent les contreforts du quartier Montjovis. Cette position à mi-pente, en balcon sur la ville forme une succession d'ouvertures permettant d'apprécier des vues lointaines sur le paysage urbain avec en arrière-plan les collines boisées de la Vienne.

Le projet d'aménagement de voirie se donne pour objectif de :

- lutter contre les îlots de chaleur ;
- travailler sur la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- favoriser la biodiversité et la nature en ville ;
- mettre en valeur le paysage urbain et ferroviaire ;
- faire respecter la « zone 30 ».

L'aménagement de la rue de Beaupuy et de la rue des frères Bonneff s'appuie sur le tracé sinueux de la rue et de sa composition en deux faces (front bâti/panorama voie ferroviaire). L'intention est donc d'accompagner la réfection de la voirie et du trottoir avec un cheminement « naturel » faisant écho à l'esthétique du rail.

Le projet de la rue consiste en la désimperméabilisation importante des surfaces en enrobé et la gestion d'une partie des eaux de ruissellement via une succession de noues végétalisées.

Le projet se découpe en quatre grandes séquences décrites ci-dessous :

- Séquence 1 : De l'avenue Montjovis à la rue Ferdinand Lassalle

Cette portion en entrée de rue présente de nombreuses contraintes de réseaux (en particulier une conduite gaz) ainsi que la présence du talus S.N.C.F. Ces éléments limitent fortement les possibilités de plantation aux seuls espaces d'entrée et sortie ainsi qu'au centre de cette séquence.

Afin de marquer les différentes intersection un traitement de sol en enrobé porcelaine accompagnera les traversées piétonnes. Un espace planté aux abords du plateau limitera les stationnements sauvages sur trottoir et permettra de former une amorce des plantations d'alignement de la deuxième séquence. Quelques secteurs permettent d'implanter des arbres.

La présence d'un mur de soutènement le long de la voie ferrée en contre bas limite les possibilités d'infiltration qui risqueraient de déstabiliser l'ouvrage. Cependant une bande située le long des stationnements sera réalisée en mélange terre pierre afin de limiter partiellement l'imperméabilisation. Les eaux de ruissellement sont essentiellement gérées via le réseau existant. Les quelques fosses d'arbres permettront d'intégrer une noue.

- Séquence 2 : De la rue Ferdinand Lassalle à la rue de Metz

Cette séquence permettra de rétablir l'alignement d'arbre initial. Dans l'optique de limiter les rejets au réseau et de lutter contre les îlots de chaleur, l'ensemble du trottoir coté voie S.N.C.F sera désimperméabilisé. Une noue sera aménagée sur l'ensemble du linéaire permettant la gestion des eaux de ruissellement de la demi-chaussée. Un chemin sera balisé sur le rebord de la noue afin de constituer une promenade le long des voies ferrées.

Ce cheminement reprendra le vocabulaire des traverses de chemin de fer en matérialisant ses entrées par un dallage en béton. Dans le prolongement, au niveau de l'accès à la passerelle, un revêtement en pavés végétalisés permettra de garantir une accessibilité en période humide tout en prolongeant la continuité de la bande végétale.

L'ensemble du trottoir côté voie SNCF est réalisé en espace vert. Les noues permettent de stocker et d'infiltrer une pluie centennale pour la demi-chaussée et le trottoir. La deuxième partie de la rue est gérée via le système d'assainissement existant.

Libéré des contraintes de réseaux, cette séquence sera plantée en tranchée commune afin d'apporter un espace conséquent aux sujets arborés garantissant leur bon développement et leur pérennité dans le temps.

- Séquence 3 : De la rue de Metz à la rue des Frères Bonneff

Cette troisième séquence de l'aménagement est située sur la partie la plus large de la rue. La suppression du terre-plein central sera mise à profit pour élargir les espaces verts en créant une succession de petites alcôves végétales. Encadrées par des plantations basses surmontées d'arbres en cépée, des bancs proposeront des lieux d'arrêt le long de la promenade.

L'ensemble des stationnements côté voie S.N.C.F seront aménagés en pavés béton (20cm x 20cm) végétalisés, permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser la création d'îlots de fraîcheur.

Afin de prolonger l'aménagement de la promenade, la bande de circulation piétonne contiguë au stationnement sera réalisée en stabilisé renforcé de couleur claire.

L'ensemble des eaux de ruissellement de la voirie est géré par les noues et les stationnements aménagés en pavés béton drainant.

- Séquence 4 : la rue des Frères Bonneff

Dans la continuité de la rue de Beupuy, l'aménagement de la rue des Frères Bonneff visera une gestion intégrée des eaux pluviales. Cette portion d'abord en forte pente s'adoucit progressivement en direction de la rue Duverger. Comme l'ensemble du projet, cette partie se composera en deux faces (front bâti/front talus-végétation anarchique) vers des entrepôts commerciaux.

Cette séquence verra la création d'une bande de stationnement végétalisée drainante au moyen de pavés autobloquants avec joints enherbés et la plantation de plusieurs arbres. L'ensemble des eaux pluviales sera dirigé vers les parterres d'arbres et la zone de stationnement perméable.

Par ailleurs, le largeur de la voie offre la possibilité de créer un bande cyclable montante qui permettra de rejoindre la zone 30 rue de Beaupuy.

Enfin à la jonction de la rue Duverger, une zone de stationnement disparaît au profit d'une zone végétalisée qui s'articule autour de la préservation de 3 tulipiers de Virginie.

Ce projet d'aménagement prévoit la gestion intégrée des eaux pluviales ainsi que la végétalisation des rues de Beaupuy et des frères Bonneff. A ce titre, ce projet peut être éligible à l'appel à projets « Renaturation des villes et des villages » de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Il est donc proposé de soumettre cette opération à l'appel à projets précité qui permettrait potentiellement d'obtenir un soutien à hauteur de 70% des dépenses éligibles. Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant de l'aide en €	Taux %
Réaménagement des rues de Beaupuy et des frères Bonneff à Limoges	483 183,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	338 228,10 €	70%
		<i>Sous total aides publiques</i>	<i>338 228,10 €</i>	<i>70%</i>
		Autofinancement	144 954,90 €	30%
TOTAL DEPENSES	483 183,00 €	TOTAL RESSOURCES	483 183,00 €	100%

Les estimations présentées ci-dessous feront l'objet d'un ajustement lors de l'attribution des marchés publics.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le programme de travaux tel que spécifié ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement des rues de Beaupuy et des Frères Bonneff, comme détaillé ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du financeur identifié, ainsi que tout autre financeur, et à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier,

- d'imputer le montant des recettes et des dépenses sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024